

Image not found or type unknown



Avoir commercial avec date limite

Par **pascalh**, le **30/08/2011** à **13:52**

Bonjour,

Nous avons reçu en cadeau une smartbox dans laquelle aucun service ne nous convenait. Nous avons demandé un changement qui nous a été accordé sous la forme d'un avoir commercial. Cependant cet avoir avait une date limite d'utilisation que nous avons dépassé et de ce fait smartbox nous informe que nous ne pourrions bénéficier d'aucun cadeau. Ceci sans aucun rappel préalable.

Est-ce légalement recevable ?

Est-il légal de garder l'argent des clients sans contrepartie même si stipulé dans les conditions commerciales.

Moi j'appelle cela du vol.

Merci